

FERIA
ARRETE N° 677 / 2026

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
Avenue Simon Batlle
Vendredi 10 Juillet 2026 au lundi 13 juillet 2026
Comité de Féria

Le Maire de la Ville de Céret,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants, règlementant les pouvoirs de police du Maire,
VU le Code de la Route,
VU la posture Vigipirate « vigilance renforcée » en date du 22/06/2026, pour la période « été-automne 2026 » et jusqu'à nouvel ordre.
CONSIDERANT que la nécessité de réserver les stationnements avenue Simon Batlle en face de l'agence Century21 aux véhicules des organisateurs du comité de Féria,

ARRETE

ARTICLE 1 – Du Vendredi 10 Juillet 2026 - 08h00 au lundi 13 Juillet 2026 – 10 h00 -

- **Les places de stationnement** avenue Simon Batlle en face de l'agence Century21 sont réservées aux véhicules du groupe « les Alchimistes » et du Comité de Féria.

ARTICLE 2 – La signalisation appropriée sera affichée par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de Céret, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Céret, et les agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret , le trente juin deux mille vingt-six,

Pour le Maire et par délégation
Denis DUNYACH



Adjoint à la sécurité

